

HEBDOMADAIRE
DU SYNDICAT
GÉNÉRAL DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE

SYNDICALISME *universitaire*

SGEN
CFDT

- 2 - 10 Mars : Journée Nationale pour la suppression des zones de salaires
- 5 - La situation universitaire - Communiqué du B.N.G.
- 7 - Une politique cohérente
- 8 - "Perspectives et stratégie"
- 10 - Agir dès maintenant pour la rentrée 1970
- 13 - Réforme des catégories C et D
- 15 - "Le contrat des techniciens"
- 16 - Évolution de la société française

ACTION REVENDICATIVE

10 MARS : Journée nationale pour la suppression des zones de salaires

LE précédent numéro de « S.U. » a attiré l'attention de l'ensemble de nos collègues sur la nécessité, au moment où les discussions s'engagent sur l'augmentation des traitements dans la Fonction publique, de rappeler l'injustice que constituent l'existence de six zones de salaires et les abattements qui en résultent sur l'indemnité de résidence.

Le 3 décembre, lors de la réunion du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, notre camarade CASPARD a demandé qu'un groupe de travail composé (administration et syndicats) comme celui qui a étudié la réforme des catégories C et D, se saisisse du problème. Les représentants des autres organisations de fonctionnaires et de la F.E.N. ont présenté la même demande.

Le secrétaire d'Etat à la Fonction publique a admis que les zones de salaires constituent un problème pour lequel il faut engager une procédure.

Après les démarches effectuées par

toutes les organisations syndicales, auprès du Premier ministre et les déclarations faites au Conseil supérieur de la Fonction publique, il est devenu nécessaire d'appuyer par une **manifestation nationale** de l'ensemble des personnels, l'action entreprise par les Féderations de fonctionnaires.

Celles-ci se sont mises d'accord (1) pour que cette première manifestation ait lieu le mardi 10 mars.

Un communiqué en cours de rédaction au moment où nous rédigeons cette information, sera diffusé simultanément par chaque fédération dans le courant de la semaine du 2 au 8 mars. Il appellera l'ensemble des fonctionnaires à manifester pour exiger :

— un engagement précis du gouvernement en vue de la suppression des abattements de zone ;

— la mise en place du groupe de travail dont le principe a été admis au cours de la dernière réunion du Conseil supérieur de la Fonction publique ;

— la réalisation rapide d'une pre-

mière étape et la fixation des étapes ultérieures menant à l'abrogation complète des abattements de zone.

Cette première manifestation ne prenant pas « a priori » le caractère d'une grève, la plus grande latitude est laissée aux échelons départementaux et locaux pour définir la forme qu'elle revêtira : pétitions, rassemblements, meetings, défilés, interventions auprès des autorités (municipalités, préfets...) et des élus (parlementaires, conseillers généraux,...) résolutions et télégrammes adressés au secrétariat d'Etat chargé de la Fonction publique (80, rue de Lille, Paris 7^e).

Nos camarades s'emploieront au maximum à réaliser l'unité d'action la plus large.

Paul MARTINET.

(1) Une délégation de notre fédération générale des fonctionnaires C.F.D.T. a rencontré des représentants du Bureau fédéral de la F.E.N. Nous enregistrons avec satisfaction ce fait qui nous paraît être l'amorce d'une amélioration des rapports interfédéraux dans la Fonction publique.

COUT DE LA VIE : + 0,8 EN JANVIER

L'INDICE des 259 articles utilisés pour mesurer l'évolution du coût de la vie révèle qu'au mois de janvier les prix à la consommation ont augmenté de 0,8 %.

Pour les six mois précédents, cette augmentation a été de : 0,5 % en juillet, 0,2 % en août, 0,5 % en septembre, 0,6 % en octobre, 0,5 % en novembre et 0,3 % en décembre.

Il était prévisible que les prix subraient une augmentation sensible en janvier en raison des augmentations décidées par le gouvernement, notamment dans le domaine des transports S.N.C.F., des combustibles... Ces décisions ne sont cependant pas seules responsables de cette hausse moyenne et inquiétante de 0,8 %. Les produits alimentaires y sont pour une large part.

Il est malheureusement à craindre que la hausse des prix soit au moins aussi rapide pendant le premier semestre 1970 qu'au cours des six mois précédents. Il en résulterait donc une augmentation minimum de 2,6 %.

Lors de la préparation du budget de 1970, le gouvernement avait envisagé que l'augmentation du coût de la vie entre décembre 1969 et décembre 1970 serait d'environ 3,9 %. On peut dès à présent penser que le pari ne sera pas tenu.

L'ensemble de ces éléments ne saurait nous laisser indifférents au moment où vont s'engager les discussions entre le secrétariat d'Etat à la Fonction Publique et les représentants des fédérations de fonctionnaires sur l'évolutions des traitements en 1970.

Il importe en effet que l'évolution des traitements dans la Fonction Publique, à l'image de ce qui a été admis pour les secteurs nationalisés, permette :

— de compenser la hausse du coût de la vie,

— d'améliorer la situation des catégories les plus défavorisées,

— de faire bénéficier les fonctionnaires de la progression du revenu national.

Lors de la mise au point de son plan de stabilisation, le gouvernement a déclaré qu'il garantirait en 1969 la compensation de hausse du coût de la vie. Si l'on s'en tient à l'indice officiel des 259 articles, celle-ci a été d'environ 6 %. C'est pourquoi, comme nous l'avons brièvement indiqué dans le précédent « S.U. », le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique a fait savoir aux représentants des fédérations de fonctionnaires que le gouvernement accordait une augmentation de 1 % pour compenser le retard pris par les traitements qui n'ont progressé que de 5 % au cours de 1969 (2 % au 1^{er} avril et 3 % au 1^{er} octobre).

Mais à la même époque de lancement du plan de stabilisation, le gouvernement laissait entendre qu'en 1970 un effort supplémentaire pourrait être fait. Plus récemment, dans le contrat du 10 octobre 1969 sur les catégories C et D, le gouvernement s'est engagé à « assurer aux fonctionnaires leur part légitime de revenu national ».

Le moment est venu pour le gouvernement de tenir les promesses et pour les fonctionnaires de faire qu'elles soient tenues.

P. M.

ACTION PEDAGOGIQUE

Réflexions d'un enseignant et d'un syndicaliste après trois ans de travail sur la vie des groupes avec l'I.S.H.A. de Bordeaux

CET article qui résume sommairement un exposé fait à Bierville, avec la note d'A. Prost qui l'accompagne, veut être le point de départ d'une discussion systématique qui sera poursuivie au sein du S.G.E.N. suivant la procédure habituelle. (Cf. le rapport technique d'action pédagogique S.U. n° 513.) Ces éléments ne sauraient en aucune manière passer pour une position du S.G.E.N.

NATURE DE L'EXPERIENCE :

1^{re} année :

- un stage de sensibilisation aux phénomènes de groupe ;
- dix séances d'études de cas à raison d'une tous les quinze jours ;

2^e année :

- un cycle de conférences (une par mois) ;
- une douzaine de séances d'initiation à l'entretien par groupes de quatre avec un psycho-sociologue (une fois tous les quinze jours) ;

3^e année :

- présence à deux stages de sensibilisation aux phénomènes de groupe comme observateur.

La connaissance des mécanismes de la vie d'un groupe me semble nécessaire si le maître veut changer son enseignement en profondeur. Participer à un stage de sensibilisation aux phénomènes de groupe permet de prendre conscience des rôles joués par chacun au sein du groupe (leader-deviant — bouc émissaire, etc.), de percevoir ses propres relations avec le groupe (éléments psycho-affectifs facilitant ou retardant l'intégration : crainte du regard d'autrui, besoin de sécurité, volonté de domination, etc.), de saisir les conditions et les modes de vie d'un groupe (importance de la durée, facteur de cohésion et d'éclatement).

Cette expérience conduit le maître à une réflexion sur lui-même et sur son enseignement, sur la signification réelle de son désir d'enseigner (goût de la domination — refuge ?) sur son attitude profonde face aux élèves, sur la vie de son groupe classe.

Toutefois se limiter à cette première approche me paraîtrait dangereux. Beaucoup de groupes — surtout s'il vivent peu de jours — ont tendance à rechercher un certain unanimisme, un « être bien ensemble » qui ne peut être la fin du groupe classe. En outre certains risquaient de chercher une technique de manipulation plus accessible qu'un véritable changement en profondeur.

L'étude de cas permet de mieux saisir les difficultés de compréhension entre les individus d'un groupe attelé à une même tâche : difficultés pour s'écouter, pour ne pas intégrer toute intervention dans son propre schéma de pensée, pour ne pas exercer des pressions plus ou moins déguisées. L'initiation à l'entretien avec exercices d'entretiens préparés ou improvisés

et discussion des enregistrements permet de juger la nature de nos interventions et conduit à une réflexion sur la manière dont chacun consciemment ou non exerce son pouvoir. Cette expérience m'a semblé fondamentale pour quiconque veut transférer tout ou partie de son pouvoir au groupe.

La sensibilisation aux phénomènes de groupe, l'étude de cas (appliquée à la relation éducative) et même l'initiation à l'entretien pourraient trouver place dans la formation initiale des maîtres (C.P.R. par exemple).

Depuis longtemps le travail en groupes est pratiqué à l'école :

— Equipes d'élèves pour une enquête (avec une autonomie plus ou moins grande quant au plan et aux méthodes) ;

L'Institut des Sciences de l'Education

L'Institut des Sciences de l'Education a été fondé à la fin de l'année 1968 par des enseignants et des psycho-sociologues désireux de renouveler en profondeur le monde de l'enseignement et d'utiliser, pour ce faire, l'apport de la psycho-sociologie. Cet institut a en effet pour but d'initier les membres de l'enseignement public et privé à la dynamique de groupe et aux problèmes de l'animation. Plus en profondeur, il veut permettre aux instituteurs de se perfectionner et de résoudre leurs problèmes, grâce à « l'analyse institutionnelle ». Il s'agit d'une méthode d'intervention qui permet d'analyser les rapports entre les membres d'une institution et de les aider à s'améliorer. Cette méthode peut s'appliquer aussi bien à un organisme scolaire qu'à une entreprise industrielle.

Les stages de dynamique de groupe commencent tous par un séminaire de cinq jours et se poursuivent ensuite à raison d'une ou deux journées par mois.

L'Institut des Sciences de l'Education organise aussi des sessions centrées sur la créativité : expression corporelle, expression graphique, expression orale, etc.

Un programme détaillé des activités de l'institut peut être envoyé à toute personne qui en fait la demande. Il suffit pour cela d'écrire ou de téléphoner à :

Institut des Sciences de l'Education
40, rue La-Bruyère
Paris 9^e

Tél. 874-45-05 - 526-18-00.

— Groupes de niveaux (qui permettent des rythmes de travail différents) ;

— Groupes hétérogènes (qui permettent à des « tuteurs » d'entraîner les autres).

De tels groupes facilitent l'initiative, favorisent les communications, améliorent la production. Mais souvent le travail et la vie du groupe sont calqués sur la classe traditionnelle (un leader s'empare du pouvoir détenu généralement par le maître) dans le meilleur des cas le groupe cherche à se constituer sur une base démocratique mais faute d'habitude, d'aide et de temps n'a pas les moyens d'élucider ses problèmes.

Utiliser le travail de groupe sans permettre à ces groupes d'acquérir une véritable autonomie et de vivre une relation démocratique, c'est adapter l'enseignement à une société hiérarchisée où chacun accomplit sa tâche à sa place sans prise sur les autres échelons.

Il est donc nécessaire que la relation démocratique soit établie dans le groupe classe lui-même et que le pouvoir du maître puisse être discuté et remis en cause. A ce niveau les recherches faites par ceux qui se réclament de la Pédagogie Institutionnelle semblent un complément indispensable pour un maître à ce qu'il apporte l'étude de la vie des groupes.

Un renouveau pédagogique passe par la prise en charge de sa formation par l'élève dans le groupe classe, par l'apprentissage de la relation dans le respect d'autrui et par la remise en cause de la relation dominant-dominé telle qu'elle est encore souvent vécue.

**

La conclusion de ces réflexions pose de nombreux problèmes, (cf. LOBROT, « La Pédagogie Institutionnelle » — Gauthier-Villars, éditeur, notamment p. 228-232). Le pouvoir est, au sens strict, pouvoir de contraindre, coercition, violence. Il n'y a pas de pouvoir sans les instruments du pouvoir : sanctions, menaces, etc. L'acte d'enseigner est rapport de pouvoir dans la mesure où il repose sur une institution contraignante. Que cette contrainte disparaîsse ou ne puisse plus être mobilisée (cf. L'absentéisme non sanctionné de certains lycées) ou que l'enseignant renonce à ce type de rapport, il reste une autorité morale faite de persuasion et de réponse aux demandes.

L'acte de pouvoir n'est jamais éducatif. Mais il n'en résulte pas qu'on puisse le

Suite page 7

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Rapport préliminaire et questionnaire sur les carrières dans l'enseignement supérieur

DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA COMMISSION MAYEUR - FLANDRE - OVAERT

PREAMBULE

Le statut des personnels enseignants du Supérieur est à l'étude au ministère. Il est urgent que le S.G.E.N. adopte une position précise à ce sujet, base de toute négociation ultérieure.

Dans un premier temps, le Bureau du Supérieur a créé une commission chargée de proposer diverses orientations. La C.A. du 10 novembre a décidé de proposer des éléments de réflexions aux diverses sections, et de demander à celles-ci de travailler certains points, pour que l'A.G. puisse adopter une position bien élaborée. C'est l'objet de ce document de travail, divisé en quatre parties : orientations générales, analyse de la situation actuelle, propositions de carrières et questionnaire.

Il est évident, et le débat à l'A.G. l'a démontré, que ce texte comporte des lacunes ; il appartient aux sections de les signaler afin de permettre à la commission animée par Ovaert d'approfondir ce travail.

1 - ORIENTATIONS GENERALES

Le problème du recrutement et de la formation des maîtres du Supérieur a été étudié récemment (voir S.U. du 23 octobre 1969 page 25). Nous ne nous étendrons pas sur ce point, pour concentrer notre attention sur la carrière des enseignants du Supérieur.

Toute solution au problème des carrières doit tenir compte de quatre impératifs fondamentaux :

a) Assurer aux enseignants des salariés correspondants à leurs compétences, et une **garantie statutaire** sérieuse,

b) Favoriser le développement de la recherche scientifique, en encourageant la formation d'**équipes de chercheurs**, et en reconnaissant l'importance des fonctions d'animation de recherche, à tous les niveaux. Faute de quoi, la recherche scientifique s'écroulera à plus ou moins brève échéance.

c) Favoriser le développement de la rénovation pédagogique en reconnaissant l'importance des fonctions d'**animation pédagogique** à tous les niveaux, et en encourageant la formation de véritables **équipes enseignantes** au sein desquelles la répartition des tâches d'enseignement doit être effectuée en fonction de l'intérêt commun du service et les compétences scientifiques diverses, et non selon un esprit de caste hiérarchique. Il y va de la mise en œuvre d'une rénovation pédagogique réelle.

d) Les solutions retenues pour a) doivent être **négociables**, et celles étenues

pour b) et c) doivent être **réalistes**, au niveau de l'établissement des listes d'aptitudes et des critères de promotion.

2 - ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

a') Existence de catégories de contractuels et délégués (chargés d'enseignements, assistants délégués...).

● Pas de carrière véritable pour les maîtres-assistants : on recrute du personnel sans lui assurer une chance véritable de promotion.

● Promotions aux choix et grand choix effectués sans examen sérieux.

● Débuts de carrière financièrement difficiles.

● Glissements de fonctions à double sens : assistants faisant travail de professeurs sans avoir les responsabilités correspondantes dans les disciplines « de pénurie » ; docteurs d'Etat inscrits sur les listes d'aptitude faisant travail de maître-assistant dans les disciplines « de pléthora ».

● La notion de « service » n'est pas claire, et contribue à dissocier les différentes catégories.

b') ● Les critères d'animation de recherche n'entrent pas assez en ligne de compte (confusion entre cette notion et celle de « direction de recherche » au sens administratif, qui cache trop souvent une absence quasi-totale d'échanges scientifiques).

● Non reconnaissance des aptitudes des jeunes à encadrer et animer des recherches de niveau élémentaire (D.E.A., 3^e cycle).

● Rupture nette et à caractère définitif au niveau de la thèse (les maîtres de conférence accèdent quasi automatiquement au rang de professeur, et ce grade a un caractère définitif) ; l'opposition de « castes » semble étroitement liée à cet aspect du problème.

● Pour mémoire, problème des thèses, avec double aspect, selon que la discipline est de pénurie ou de pléthora.

● Les jeunes sont trop souvent surchargés de tâches d'enseignement, auxquelles ils portent un intérêt très profitable aux étudiants, au moment même où l'initiation à la recherche leur demanderait une grande disponibilité.

c') ● Les critères d'animation pédagogique, et, plus généralement, toutes les qualités liées aux fonctions d'enseignement, n'interviennent pas dans les carrières. On peut à la limite affirmer que l'enseignement du supérieur a intérêt à négliger ces domaines s'ils veut avoir une carrière rapide.

3 - PROPOSITIONS DE CARRIERE

Pour mémoire, existent déjà :

● Le projet Edgar Faure (abandonné ?).
● Le projet majoritaire du S.N.E.-Sup. à deux corps, qui ne résout aucun des problèmes posés en b) et c).

● Le projet minoritaire du S.N.E.-Sup. à corps unique dont les défauts majeurs sont l'irréalisme total tant du point de vue des promotions que de la négociation indiciaire et le manque de garanties scientifiques dans les critères de promotion proposés.

● Les carrières d'enseignement supérieur à l'étranger.

Nous proposons ici à la réflexion deux solutions, assez voisines d'ailleurs dans leur esprit, qui, nous l'espérons, satisfont aux impératifs énoncés plus haut, et pallient les inconvénients de la situation actuelle.

PROJET A DEUX CORPS AVEC BONIFICATIONS MOBILES

Corps B - (Dénomination proposée : professeurs assistants).

● Ce corps ne comprend que des titulaires. L'entrée est commandée par l'inscription sur une liste nationale d'aptitude LA 1 (équivalente, en première approximation à la LAFMA actuelle), du report du stage de formation des assistants et de la thèse de 3^e cycle (cf. S.U. du 23 octobre 1969).

● Les assistants et maîtres assistants actuels sont intégrés dans ce corps.

Corps A - (dénomination proposée : professeurs).

Ce corps ne comprend que des titulaires. L'entrée est commandée par l'inscription sur une liste nationale d'aptitude LA 2 (équivalente, en gros, à la liste « trentaine » actuelle), à l'issue d'un ensemble de travaux scientifiques (thèse ou équivalent) et de rapports concernant les activités d'animation de recherche et d'animation pédagogique.

● Les maîtres de conférence et professeurs actuels sont intégrés dans ce corps.

BONIFICATIONS MOBILES

● La participation à des tâches d'animation de recherche ou d'animation pédagogique, la publication de travaux à caractère scientifique ou didactique donnent droit à des bonifications indiciaires.

● La procédure d'obtention de ces bonifications est la suivante : à intervalles réguliers (1^{re} fois au bout de 5 ans, puis tous les 7 ou 8 ans) l'instance nationale qui a compétence pour les listes d'aptitude examine le dossier de l'intéressé, comprenant uniquement les activités relatives

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

à la période écoulée depuis la dernière bonification obtenue, et décide de l'obtention de 0, 1 ou 2 bonifications. (Il est **indispensable** que cet examen soit aussi sérieux que celui des candidatures aux listes, d'où le chiffre de 7 à 8 ans et non de 3 ou 4 ans, qui ramènait ce système à celui de l'avancement « au choix ». Néanmoins nous pensons ce système plus souple et plus dynamique que la multiplication des listes d'aptitude, à cause de leur caractère définitif, facteur de sclérose (cf. impératifs b) et c), et du système de caste qu'elles engendrent).

TACHES ADMINISTRATIVES

La direction administrative de laboratoires, instituts, ensembles universitaires ; est une fonction mobile donnant droit à bonification, et à la gestion de moyens financiers dans le cas de direction scientifique. Ces directeurs sont **élus** parmi les éléments du corps A pour des mandats dont la durée est fixée, en accord avec les instances scientifiques nationales compétentes.

ÉBAUCHE D'UNE GRILLE INDICIAIRE

Corps B ● indice de départ 400 ;
● indice terminal de la carrière sans bonification 780 ;
● les bonifications sont accordées à des personnels qui n'ont pu accéder au corps A, et qui, cependant à la fois par des travaux scientifiques individuels, par leur participation à l'animation de recherche et à l'animation pédagogique, ont montré aptitude confirmée à l'enseignement supérieur.
● La carrière avec bonification maxima conduit aux échelles A 1, A 2, A 3 % (cf. professeurs de « chaires supérieures » des lycées).

Corps A ● Indice de départ 610 ;
● Indice terminal de la carrière sans bonifications C 1 = 1.050 ;

● Bonifications mobiles permettant d'accéder à D 2 ; l'accès aux classes exceptionnelles E est lié de manière directe à l'animation de recherche au plus haut niveau. Pour ces questions l'instance nationale doit nécessairement tenir compte de rapports établis par des universitaires étrangers ayant une autorité scientifique internationale incontestée.

PROJET A 3 CORPS AVEC BONIFICATIONS MOBILES

Ce projet reprend les mêmes points, sauf que le corps B se subdivise en deux corps :

Corps B (assistantes et jeunes maîtres assistants actuels) - liste d'aptitude L A 1 (LAFMÀ actuelle). Indice 400 - 770.

Corps B' (maîtres assistants confirmés - chargés d'enseignement actuels).

Liste d'aptitude L A' 1 (liste « large » actuelle) indices allant jusqu'à A 3. L'inscription sur L A' 1, tient compte de travaux personnels et de la participation aux activités d'animation de recherche et d'animation pédagogique. (à suivre)

MEMBRE DU BUREAU DE LA SECTION « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Charles PIETRI - J.-L. MAYEUR - Jean-Louis PIEDNOIR - Jean-Louis OVAERT - Mme Monique ALEXANDRE - Mlle HUOT - François SUARD - Pierre SORLIN - Dr Olivier FLANDRE - Jean-Roger CLAUDE - Mme M. FARDEAU - Robert RUHLMANN - Jean-François KESLER - André VAUCHEZ - Jean-Louis CLERC - Pierre COURNIL.

Personnels technique et administratif du C.N.R.S.

PLACE DES TECHNICIENS DANS LA REFORME DES UNIVERSITES

Le projet de restructuration des Universités de Paris est actuellement en voie de réalisation. Or, il semble qu'en de nombreux endroits la présence d'ingénieurs ou de techniciens du C.N.R.S., collaborateurs d'un patron ou attachés à un laboratoire soit ignorée ou considérée comme négligeable.

Pourtant cette restructuration dans le cadre des U.E.R. (Unités d'enseignement et de recherche) nous concerne directement, car l'avenir de la recherche menée par nos équipes dépend en grande partie de l'orientation donnée aux nouvelles universités. Ainsi les liaisons interdisciplinaires, souhaitables en vue d'établir une collaboration fructueuse pour les parties intéressées et profitables au développement de la recherche, peuvent aussi s'établir en fonction de critères étrangers à la recherche scientifique, susceptibles d'entraîner une dispersion et un isolement des

centres existants. Elle peut même aller jusqu'à mettre en cause leur fonctionnement, ou tout au moins produire une modification fondamentale de l'orientation de la recherche en cours.

Il est donc indispensable que les techniciens soient informés en temps utile de l'évolution de la situation, consultés sur ces projets de restructuration et associés aux actions entreprises. En effet, il serait grave pour leur avenir que les techniciens soient placés devant le fait accompli.

C'est pourquoi nous demandons à toutes nos sections d'être vigilantes en face de ce grave problème et à tous nos adhérents de nous tenir RAPIDEMENT au courant de l'évolution de la situation dans leur laboratoire ou leur U.E.R., afin de nous permettre de développer utilement une action éventuelle.

La situation universitaire Communiqué du B.N.G.

Le B.N.G. conscient de la gravité de la situation qui se développe dans certains établissements n'entend pas porter en ce cas un jugement pour toute la situation universitaire. Il souhaite appuyer l'action menée par sa section, à Nanterre, celle aussi par les universitaires qui entendent permettre, malgré toutes les oppositions fascistes et gauchistes, le développement de la liberté et de la vie démocratique.

Ch. P.

Le Syndicat Général de l'Education Nationale (C.F.D.T.) qui s'attache à une démocratisation de l'Université considère que celle-ci sera irrémédiablement compromise si les principes élémentaires de la vie démocratique ne sont pas respectés dans les établissements publics d'enseignement.

Le Bureau National du S.G.E.N. déclare que la situation développée dans certains établissements parisiens — en particulier

Nanterre — est intolérable ; il ne peut accepter le développement d'un climat permanent d'insécurité établi par les campagnes d'injures, de menaces et de violences qui ne se dissimulent même plus avec le prétexte d'anarchisme politique et qui relèvent purement et simplement du droit commun.

Il condamne l'intervention des bandes armées, gauchistes ou fascistes, l'insécurité du campus — en particulier pour les étudiantes.

Lorsque les principes de la vie démocratique ne sont pas respectés, le devoir de tout syndicaliste est, sans aucune ambiguïté possible, de saisir les conseils élus, de les appuyer pour qu'ils mettent en œuvre tous les moyens de la légalité démocratique et qu'ainsi soient rétablis la sécurité des personnes — enseignants et étudiants — et, pour tous, l'exercice normal de leur activité.

PARIS, le 27 février 1970 - 19 h.

PREMIER DEGRE

Création de classes d'adaptation

LA circulaire n° IV 70.32 du 9 février 1970 parue au « B. O. » du 9 février 70 crée,

- des groupes d'aide psycho-pédagogique,
- des sections d'adaptation dans les écoles maternelles,
- des classes d'adaptation dans les écoles élémentaires et au niveau du second degré.

Nous ne pouvons que marquer notre satisfaction dans la mesure où nous n'avons cessé de réclamer la mise en place de telles structures. (Congrès de CAEN 1966 : — motions sur l'élémentaire et les maternelles ; Congrès de MULHOUSE 1968 : — motion « psychologues scolaires »).

Ceci étant dit, nous pouvons manifester quelques inquiétudes quant à la mise en place effective de telles classes, faute de moyens budgétaires. Nous vous renvoyons en ce sens au Bulletin EI n° 5, nous contentant ici de donner quelques grandes lignes de la circulaire en question.

Les présentes instructions ont pour objet de définir l'action à entreprendre pour une prévention des inadaptations.

I. - Groupe d'aide psycho-pédagogique

« Constitué par un psychologue et un ou plusieurs rééducateurs, il a la charge d'un ou plusieurs groupes scolaires et veille à l'adaptation des élèves... Il intervient sous forme de rééducations psycho-pédagogiques ou psychomotrices, pratiquées individuellement ou par petits groupes.

Les enfants... peuvent le plus souvent continuer à fréquenter la classe où ils étaient.

D'autres enfants... peuvent être placés temporairement dans une classe spéciale (en vue par la suite) de réintégrer avec toutes chances de succès l'enseignement normal. »

II. - Les sections et classes d'adaptation

II. — Les sections et classes d'adaptation.

A) Sections d'adaptation dans les écoles maternelles

« Pour handicapés physiques : pour les aggrégations importantes : au moins une section pour déficients visuels et une section pour déficients auditifs. Des sections pour handicapés moteurs, et pour déficients physiques pourront être ouvertes.

— Pour les enfants rencontrant des difficultés de développement (« classes d'attente ») avec un effectif limité à 15 élèves... au moyen d'une observation continue... grâce à la mise en œuvre de rééducations... elles favoriseront une bonne insertion scolaire au C.P. ou à défaut dans une classe d'enseignement spécialisée.

— Pour les enfants rencontrant des difficultés d'ordre relationnel (troubles du comportement) : effectif limité à 12 élèves ».

B) Classes d'adaptation au niveau élémentaire.

— Pour enfants mis en situation d'échec par les difficultés de développement intellectuel. Leur objectif : réduire les retards provoqués par les conditions dans lesquelles l'enfant s'est développé afin de le réinsérer dans une classe normale et de permettre que seuls ceux dont le retard se sera avéré irréductible soient dirigés vers une classe de déficients intellectuels.

... ces classes se caractérisent par la nature essentiellement temporaire du placement.

— Pour enfants rencontrant des difficultés d'ordre relationnel : chacune accueille au maximum 15 élèves. Elles ne peuvent être créées que dans la mesure où une collaboration suivie d'une équipe médicale compétente leur est assurée, chaque ville disposant d'un C.M.P.P. doit être pourvue d'au moins un groupe de 2 classes.

... Elles sont ouvertes dans des établissements scolaires normaux. »

C) Classes d'adaptation au niveau du second degré.

« Une filière complète de la 6^e à la 3^e sera créée dans chaque agglomération importante... ce dispositif pourra être complété par la création dans un lycée et éventuellement dans un C.E.T. d'une classe de seconde d'adaptation.

... Accueillir des enfants... se destinant à réintégrer, après un séjour aussi bref que possible, l'une des classes de l'enseignement normal... »

... L'accent sera mis tout particulièrement sur les disciplines de base ainsi que sur l'activité créatrice de l'enfant... »

... Ces classes ne comporteront pas plus de 15 élèves. »

III. - Admission des élèves

A) Commissions médico-pédagogiques.

« Il sera procédé à l'installation d'une

commission médico-pédagogique dans chaque circonscription d'inspection des écoles maternelles (qui travaillera en liaison étroite avec la C.M.P. de la circonscription écoles élémentaires).

(Pour l'enseignement secondaire c'est la C.M.P. départementale qui sera chargée du placement). »

B) Révision systématique des affectations.

« ... Le retour en classe normale peut à tout moment être décidé en réunion de synthèse et dans ce cas doit être immédiat... »

IV. - Le personnel

« Les sections et classes d'adaptation des maternelles et de l'école élémentaire sont confiées aux maîtres titulaires du C.A.E.I. (diverses options).

Pour le second degré : « un professeur principal est choisi parmi les professeurs de C.E.G., les certifiés ou les agrégés ayant suivi, un des stages d'information ou de formation organisés dans un centre de pédagogie spéciale... Il assure une fraction aussi importante que possible de son horaire dans la classe d'adaptation dont il est professeur principal... et le complément... dans la classe d'adaptation qui précède ou qui suit.

Les instituteurs et les professeurs principaux des classes d'adaptation chargés de l'organisation des réunions de synthèse verront inclure dans le calcul de leur horaire de travail hebdomadaire deux heures correspondant forfaitairement aux activités particulières que ces classes impliquent. »

Guy PAGE.

Elections aux C.A.P.

Avez-vous voté le 3 mars ?
Sinon, il est encore temps (sauf si vous exercez dans une école de plus de dix classes) : par correspondance, on peut voter jusqu'au 7 mars inclus, le cachet de la poste faisant foi.

VOIR LE PRECEDENT S.U.

Pas d'abstention

Votez, faites voter

S.G.E.N.

Permutation

Institutrice stagiaire TERRITOIRE DE BELFORT (09) désirerait permutation avec institutrice VAR (83). Ecrire Mme FESSELER, Institutrice, 90 - MORVILLARS.

COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Une politique cohérente

« Je tiens à vous exprimer mon immense désarroi actuel face aux égarements volontaires de l'administration de l'Education Nationale ; j'ai l'impression nette que c'est le retour absolu à l'ancien Régime » et je cite des exemples :

« — B.E.P.C. : je croyais qu'il n'existerait plus en 1970, du moins pour la plupart des élèves. Or, voilà les tracasseries qui recommencent à son sujet et la désorganisation pédagogique qui en découle.

« — Réforme des Ecoles Normales : où en est-on à son sujet ? En Côte d'Or, on dépose force candidatures pour les entrées en classe de seconde.

« — Le plus ridicule est le vieux C.E.P.E. que je croyais mort, du moins dans les classes de transition. Dans mon C.E.G., il y a déjà 20 inscriptions et on m'a demandé d'apprendre les chants, Marseillaise, Chant du Départ, etc.

« — Je cite également les récentes circulaires contradictoires : la première supprimait la musique en 4^e en lui donnant un caractère d'option, la seconde supprime l'obligation de la seconde langue vivante et qui du même coup anéantissent les prévisions des chefs d'établissement qui élaboraient un plan d'organisation en vue des demandes de postes et des problèmes d'occupation des locaux dans les C.E.G. surchargés (comme c'est le cas du mien).

« — Enfin, les communes encaissent déjà les loyers des P.E.G.C., ceci avec ou sans rappel, depuis le 1^{er} octobre 1969. Quand percevra-t-on l'argent qu'on nous doit ? Ainsi je dois verser à la ville de X... 700 F, soit cinq mois de loyer à 140 F.

« Faudra-t-il quelques sottises de plus pour soulever l'opinion des collègues ou se laissera-t-on dominer par un ministère incapable d'élaborer une politique et de la faire appliquer ? »

Nombreux sont les collègues qui s'expriment ainsi, las de subir les fluctuations des politiques, des réformes, des plans de redressement... et de l'absence de plan véritable.

Le baccalauréat a la vedette, et mobilise les colonnes des journaux et les tribunes des radios. Derrière ce rideau de fumée, les examens traditionnels — et largement dépassés dans leur forme — continuent à suivre leur petit bonhomme de chemin. La scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans (décret publié le 6 janvier 1959), mais le certificat de fin d'études se passe toujours à 14 ans, pour les élèves de fin d'études, et pour

beaucoup d'autres ! Bien sûr, on exige du candidat cantonnier « le certificat » : les services des diverses administrations sont-ils si étrangers qu'ils ne puissent se mettre d'accord sur la suppression du certificat-examen, et son remplacement en tant que certificat-embauche ? La solution de ce problème serait-elle de nature à bouleverser l'équilibre politique, social, professionnel et financier du pays ? Ne parlons pas du B.E.P.C., que d'aucuns défendent comme leur bien propre et leur raison d'être : ou bien les élèves de 3^e sont affectés par le conseil d'orientation à diverses sections de seconde générale ou technique, ou bien ayant achevé leur premier cycle, ils entrent dans la vie. Dans le premier cas, ils n'ont pas besoin d'un examen, dans le second, une attestation d'études paraît suffisante... Hélas, la routine a la vie dure.

Autre exemple d'incohérence, que connaissent bien les enseignants contribuables taxés d'une majoration de 10 % sur leurs impôts par les services du Trésor au moment où les traitements sont mandatés avec retard... mais sans majoration. Le versement de l'indemnité forfaitaire figurait dans le budget 1969 pour les 3 derniers mois de l'année, le financement a donc été élaboré en avril-mai 1968, mais en février 1970, de nombreux collègues n'ont encore rien perçu. Par contre, les communes, informées en juin 69, ont immédiatement

mis en application la possibilité de ne plus verser d'indemnité de logement et de percevoir des loyers.

Ces incohérences ne sont — peut-être — que le résultat d'une incapacité à maîtriser les problèmes d'une administration de plus en plus lourde et de plus en plus complexe. Mais beaucoup plus grave et symptomatique est l'orientation donnée au statut des P.E.G.C., ou le refus d'intégrer les Transition-Pratique dans le premier cycle (1). Les jeunes, ceux qui commencent une carrière, s'inquiètent à juste titre de l'horizon bouché qui leur est offert. Comme nous l'avons mis en évidence dans des articles récents (S.U. N° 516 et supplément au 516), la rémunération des futurs P.E.G.C. sera moins élevée que celle des anciens professeurs de C.E.G. Etonnante promotion !

C'est donc une priorité pour l'action syndicale que d'obtenir pour le premier cycle l'élaboration d'une politique cohérente, d'un plan dont les objectifs seront clairement énoncés et les étapes définies.

S. MALAQUIN.

(1) (Voir S.U. N° 518.)

Action pédagogique (Suite de la page 3)

proscrire. LOBROT dans une réunion du C.C.I.F. : « Empêcher un enfant de se jeter sous une voiture n'est pas éducatif ; ça ne veut pas dire que ce ne soit pas nécessaire ». D'où un premier problème : peut-on concevoir une éducation purement éducative ?

Il en est un second : peut-on passer de la société pédagogique à la société politique ? En d'autres termes, peut-on concevoir une société politique sans phénomène de pouvoir (au sens coercitif) irréductible à une éducation. Peut-on, en conséquence, concevoir la relation pédagogique comme généralisable au niveau de la société politique ? C'est toute la question de l'ouvrage de Lobrot auquel renvoie l'article, et qui mérite, en effet, une lecture attentive.

Tout ceci, non pour contredire l'article ci-dessus, mais pour le prolonger et inciter à la réflexion. Notre dossier de travail « travail de groupe » comporte une bibliographie commentée provenant de l'I.P.N. Le demander au S.G.E.N.

Antoine PROST.

Nouveaux horaires de 4^e (p. 11)

**VADE MECUM
DES INSTITUTEURS
et des PERSONNELS
C. E. G.**

à jour au 1^{er} septembre 1969

8 francs

(port compris)

Toute commande doit être accompagnée d'un chèque

**S. G. E. N.
C.C.P. - PARIS 8776-93**

Pour le Congrès Confédéral 70

"Perspectives et stratégie"

NOUS disposons enfin, depuis quelques jours, du texte définitif du Rapport d'Orientation rédigé par André Jeanson pour le Congrès confédéral de mai : ce qui nous permet d'en présenter l'essentiel, compte tenu des articles qui ont tenu nos collègues au courant de l'élaboration du document confédéral.

Dès son avant-propos, celui-ci cite le S.G.E.N. (cf. S.U. n° 504, p. 16) en soulignant que les problèmes abordés doivent être traités du **point de vue d'un mouvement syndical de salariés** : les dernières pages rappelleront que **le lieu premier et privilégié de l'action syndicale, c'est l'entreprise** ou le service et indiqueront l'égal nécessité de l'**action professionnelle** et de l'**action interprofessionnelle**. Sur ce second point une réflexion ultérieure devait montrer comment, syndicalement, l'interprofessionnel s'articule sur le professionnel où, comme nous le disons au S.G.E.N., le **corporatif**, assise mais non enceinte du syndicalisme... De l'avant-propos, retenons encore qu'aujourd'hui l'action syndicale n'est possible que **si elle exclut l'à peu près**, l'improvisation, le **sentimentalisme** gratuit ; il est bon que cela soit écrit par une plume confédérale.

Passons à l'examen des trois chapitres du Rapport et de leurs conclusions.

Un jugement négatif

Le premier chapitre pose comme « base de départ » un jugement négatif sur « la société capitaliste qui caractérise le monde occidental moderne », la force de cette « condamnation formelle » ne devant être « en rien » atténuée par « le fait que certains régimes **populaires** comme le système soviétique arrivent pratiquement à une organisation du pouvoir d'un style analogue ». Une « organisation du pouvoir » qui impose aux travailleurs de « renoncer à tout espoir d'obtenir quelque **responsabilité** que ce soit », voilà ce que le président de la C.F.D.T. condamne principalement en dénonçant **une société aliénante** dont il a d'abord montré combien elle était **une société inégalitaire**.

Le rapporteur confédéral précise d'ailleurs : « **Nous ne condamnons pas la société industrielle moderne** » pour autant qu'elle est « caractérisée par une industrialisation très poussée » ; il admet « la nécessité de permettre le développement maximum de la science et du progrès » ; plus loin, citant plusieurs fois le S.G.E.N., il souligne l'importance du **savoir** qui ne consiste pas en un amas de connaissances, mais dans l'acquisition d'une capacité d'acquérir davantage, — réclame pour l'Education Nationale « les moyens de développer une politique hardie de la **recherche scientifique et technique** » —, proclame indispensable une **réhabilitation de la technique** en même temps qu'une **revalorisation de la fonction éducative** à tous les degrés ». Comme l'indiquait Charles Piétri au C.N.

de novembre, notre **politique universitaire** de modernisation et de démocratisation correspond à une **option confédérale**. Notre rôle d'universitaires syndicalistes est donc marqué dans le projet de la C.F.D.T. qui, tout en rejetant « un certain type de société de consommation », appelle « une abondance des biens de consommation plus grande que celle disposée par le capitalisme moderne ».

Le jugement négatif porté sur ce « capitalisme » s'accompagne d'un rappel plus bref des résultats de l'**action syndicale** (on aurait pu rappeler aussi l'influence de la **démocratie politique**) : de « l'ampleur des avancées réalisées », les travailleurs doivent garder « une claire conscience ». On touche au problème — plusieurs fois évoqué par S.U. — de l'effort tant de critique que de construction à maintenir pour que l'exigence d' « une autre société » se situe au-delà du capitalisme évolué, c'est-à-dire par le syndicalisme et les autres formes d'action démocratique.

Un projet

Le « **projet de société** » ébauché par la C.F.D.T. a été examiné, sur un point essentiel, dans notre récente analyse du Rapport annexe pour une **démocratisation de l'entreprise dans une perspective d'autogestion** : ne revenons pas sur ce sujet (cf. S.U. n° 517, p. 15-15). Insistons plutôt sur le fait qu'après avoir ébauché la « **perspective d'autogestion** » impliquant **propriété sociale des moyens de production**, le Rapport insère les entreprises autogérées dans une **planification démocratique** : en préconisant ce genre de planification, la C.F.D.T. s'est, il y a onze ans, engagée — au jugement d'un expert — dans un champ de recherche à peine exploré ; elle se donne maintenant pour tâche d'éviter une planification centralisatrice, d'instituer un pouvoir économique décentralisé, d'articuler autogestion et planification ; c'est poser — au jugement d'un autre expert — un problème ayant « un contenu théorique énorme » évoqué par nous au C.N. du S.G.E.N. en mai dernier, en présentant le **socialisme de marché** — terme deux fois repris par le président Jeanson. Notre Confédération, en effet, ne se satisfait pas d'un capitalisme évolué, elle écarte par ailleurs le « **socialisme d'Etat** », de type soviétique. Nous poursuivons dans notre **recherche d'un socialisme démocratique**.

En proposant à la C.F.D.T. un projet de « **société socialiste** », son président insiste sur l'**exigence démocratique** à laquelle cette société répond et qu'elle doit respecter. Déjà constaté dans le Rapport annexe concernant l'autogestion (cf. S.U. n° 517), ce respect apparaît total dans le document Jeanson. Celui-ci définit justement la démocratie comme « **le régime de droit** : droit des personnes, droit des minorités, droit d'information, droit d'expression » et souligne — comme le S.G.E.N. pouvait le souhaiter — qu'un pluralisme politique suppose « un **Etat**

laïque, c'est-à-dire bannissant toute forme de vérité officielle et de philosophie d'Etat », Etat qu'il dit seul « compatible » avec notre syndicalisme.

Une stratégie

Visant à transformer la société, la C.F.D.T. entend « sauvegarder les libertés individuelles et collectives essentielles dans toutes les étapes du processus de transformation » ; elle refuse « toute politique de violence » conduite par quelque « minorité agissante » et « toute dictature » même celle dite du « prolétariat » : il est normal qu'elle envisage une **stratégie progressive**. Intégrer « les apports de l'explosion de mai-juin 1968 » en matière notamment d' **objectifs qualitatifs** n'est point céder à une « tentation gauchiste » dont le Rapport propose un diagnostic : il rejette expressément les méthodes de « provocation », de « manipulation des groupes », la pseudo- « démocratie directe » qui leur sert de « paravent » en refusant « toute institution régulière, tout organe délibératif.

L'idée d'une « stratégie progressive » n'exclut pas — pour le rapport comme pour nous — l'éventualité de **situations de rupture** qu'un mouvement syndical doit être prêt à utiliser : envisageant de prendre ses responsabilités « en toutes circonstances, y compris les plus dramatiques », la C.F.D.T. a, d'après son président, le devoir, « de respecter les personnes et de protéger les libertés même et surtout dans ces circonstances ». Cette vue et cette résolution ont notre plein accord.

C'est dans cette « stratégie progressive » de **lutte qualitative** — nullement dans une conception gouvernementale quelconque — que se situe la **politique contractuelle** et de **développement du pouvoir syndical** sur laquelle les articles récents de S.U. nous dispensent de revenir. Cette stratégie envisage les affrontements indispensables pour « transformer jusque dans ses fondements la société capitaliste », mais, au jugement de la C.F.D.T. — continuatrice de la C.F.T.C. d'après la Libération — sans un « développement systématique des antagonismes de classe » qui tournerait à « une lutte sans mesure », débouchant sur l'alternative entre deux totalitarismes que le Rapport dénonce : le syndicalisme **démocratique** est exactement situé.

Dans le chapitre troisième et dernier, ce syndicalisme affirme d'une part sa **dimension politique**, d'autre part sa pleine **autonomie** : double aspect à retenir.

Dimension politique elle-même multiple : elle ne résulte pas seulement du rôle présent de l'Etat en matière économique et sociale, mais aussi des **priorités** que, dans le projet C.F.D.T. il doit assurer au financement des **équipements collectifs** et à l'**initiative publique** en matière d'investissement. De plus, la mutation du régime de propriété indispensable à l'avènement de l'autogestion dans un large secteur suppose la conquête du « pouvoir central » par des forces politiques acquises à ce dessein. Ce qui conduit au problème des rapports **syndicats-partis**. Avant de le retrouver, signalons que le Rapport confédéral rappelle la nécessité de contacts — « pas toujours faciles » — avec le syndicalisme étudiant et avec « le monde intellectuel, scientifique et technique ». Questions familiaires au S.G.E.N. où, cependant, du Congrès de Caen à celui de Mulhouse, on a marqué que, tout en se saisissant de son point de vue des problèmes politiques qu'il estime de sa compétence, le syndicalisme ne saurait — comme A. Jeanson le précise à son tour

— « imposer à ses adhérents un engagement politique personnel » : équilibre à tenir, comme nos congrès l'ont précisé.

L'autonomie syndicale est plusieurs fois affirmée avec une égale vigueur : refus de subordonner l'action des syndicats aux vues d'autres groupes, notamment de partis ; rejet non seulement de la conception et de la pratique de « la courroie de transmission », mais encore des « ingérences des forces politiques dans la vie syndicale » — y compris au niveau de l'entreprise où au témoignage du rapporteur, on a observé « ces derniers temps des tensions parfois très vives ». Ayant redit que, si le syndicalisme peut avoir, non moins que les partis, « une vision globale de la société », il s'agit d'une vision qui part d'un point de vue syndical », de celui donc d'une organisation qui, « en aucun cas, n'a vocation pour gouverner », le Rapport confédéral ouvre simplement un « champ » de réflexion » sur les **convergences** nécessaires entre action des organisations syndicales et action des formations politiques : l'indépendance syndicale étant sauve, les instances responsables devront, sans doute, « agir au mieux des circonstances ».

Compte tenu des questions envisagées dans les précédents articles et de celles pour lesquelles nous préférons attendre la publication des Rapports annexes les concernant, cette présentation de « perspectives et stratégie » apparaît suffisante : sans dissimuler les imperfections de ce Rapport et la tâche ultérieure d'orientation, nous croyons en avoir dégagé l'apport auquel le S.G.E.N. peut apporter son appui de syndicat universitaire — non sans se féliciter qu'à son domaine « corporatif », le document confédéral reconnaîsse une **priorité des priorités** dans l'action de transformation sociale.

Paul VIGNAUX.

Un numéro spécial de **SYNDICALISME MAGAZINE** organe de la C.F.D.T. à paraître prochainement contiendra un résumé de tous les rapports en vue du Congrès confédéral de mai 1970.

Vous pouvez vous le procurer auprès de vos responsables S.G.E.N. — secrétaires départementaux et académiques — et auprès des Unions Départementales C.F.D.T. au prix de 1 franc.

Vous pouvez passer des commandes groupées pour 10 exemplaires au moins (0,75 F l'exemplaire) à Syndicalisme Diffusion, 26, rue Montholon, Paris (9^e), en joignant un chèque : C.C.P. Syndicalisme 283-24 Paris.

SECOND DEGRÉ

Agir dès maintenant pour préparer la rentrée 1970

L'EMOTION soulevée par des réductions possibles de postes et de classes en langues vivantes a polarisé l'attention sur un point particulier de la circulaire du 17 novembre sur la préparation de la rentrée 1970 dans le second degré.

Tout en poursuivant l'action sur ce point particulier (voir note ci-contre), le S.G.E.N. doit attirer l'attention de l'ensemble des collègues, comme il l'avait fait en signalant ladite circulaire (voir S.U. n° 511 du 11-12-69) sur le **plan cohérent** qu'elle révèle : il s'agit de faire face à l'augmentation des besoins en réduisant au strict minimum les dépenses budgétaires annuelles. La lettre de M. Guichard au S.G.E.N. et au S.N.E.S. ne cache nullement cet objectif, bien au contraire : « Je voudrais rappeler que les moyens supplémentaires nécessaires aux améliorations envisagées devraient pouvoir être en partie ou en totalité dégagés par une organisation plus rigoureuse de la rentrée, qui s'attache à éviter tout gaspillage de nos moyens comme elle s'est attachée et continuera de s'attacher à respecter les règles définies en matière d'effectifs de classes. »

Le ministre est prêt à accorder quelques satisfactions aux enseignants à condition que les crédits puissent être dégagés partiellement ou totalement par des économies.

Des objectifs à court et à moyen terme

Si nous sommes prêts à admettre que tout n'est pas possible tout de suite, qu'on ne peut dès la rentrée 70 abaisser les maxima de service à 15 heures dans le second cycle, ramener les effectifs à une moyenne de 25 élèves par classe (ce qui situe les effectifs entre 17 et 35 comme l'a prouvé l'enquête du S.G.E.N. il y a deux ans), intégrer tous les auxiliaires en complémentant leur formation pédagogique et créer tous les postes budgétaires nécessaires, nous pensons qu'il est possible :

— D'établir un plan de réalisation progressive de ces objectifs, étalé sur un laps de temps raisonnable (le VI^e Plan sera une période de répit dans la poussée démographique : il serait criminel de ne pas mettre ces quelques années à profit pour améliorer la qualité de l'enseignement et les conditions de travail des enseignants).

— De prendre dès la rentrée 1970 un certain nombre de mesures qui constituerait l'amorce du plan, par exemple (ce sera au Congrès de déterminer avec précision le minimum exigible) :

1. Une heure d'abaissement de service pour les non-agrégés dans le second cycle,
2. Plafond des effectifs ramené à 35 dans le second cycle et à 30 dans le 1^{er} cycle.
3. Poursuite du plan de liquidation de l'auxiliarariat,
4. Accroissement du nombre des postes budgétaires et des places mises aux concours de recrutement.

Or, ces objectifs limités et raisonnables ne sont même pas envisagés, sauf pour les points 3 et 4 (encore qu'aucun texte officiel n'ait confirmé les promesses orales).

L'action nationale

Dès lors, tous les enseignants et pas seulement les professeurs de langues vivantes doivent savoir qu'il leur faut se préparer à l'action. Sur le plan national, le S.G.E.N. poursuivra ses interventions auprès des autorités responsables de l'E.N. pour que ses propositions deviennent réalités. Il poursuivra également ses contacts avec les autres organi-

sations, syndicats ou associations de parents d'élèves (rencontres avec la Fédération Armand le 26 février ; avec le S.N.E.S. le 2 mars. Lettre à la Fédération Corneç qui, pour l'instant, n'accepte pas les rencontres avec le S.G.E.N. sur le plan national).

L'action commence dans les établissements

Mais l'action commence dans les établissements et nous donnons les consignes suivantes aux adhérents et aux responsables d'établissements :

1. Sur le point particulier des langues vivantes (voir les horaires ci-contre) :

- Refuser que le choix des parents entre les options se fasse sur un simple questionnaire remis aux élèves sans aucune information ni des parents ni des élèves.

● Exiger, voire organiser, une réunion commune des parents de la classe et des professeurs enseignant les options (latin-grec, différentes langues vivantes) afin que ces derniers éclairent les parents sur l'importance du choix à faire et notamment leur montrent combien il est important de faire une deuxième langue vivante. (Rappelons que les latinistes peuvent choisir une deuxième langue facultative.) Si très peu d'élèves choisissent la première langue renforcée, les dégâts seront limités.

- Exiger que le conseil de classe puisse donner son avis sur l'orientation des élèves, avant que les parents fassent leur choix définitif.

Cette action doit se faire en commun avec les associations de parents d'élèves. Nous avons l'appui total de la Fédération Armand, qui doit envoyer une circulaire à ses adhérents. Nous demandons celui de la Fédération Corneç.

2. Sur la préparation de la rentrée.

Le Conseil d'administration et la Commission permanente doivent :

- Exiger d'être tenus au courant des propositions de l'administration en matière de création ou suppression de postes à la rentrée.

● Refuser toute suppression qui ne serait pas justifiée par une réduction réelle d'effectifs (c'est-à-dire qui serait provoquée par l'application de la circulaire).

● Entreprendre au besoin toute action locale (information aux familles ; lettres aux parlementaires ; articles à la presse ; protestations du personnel éventuellement appuyées par un arrêt de travail) pour amener l'administration locale à modifier ses propositions.

3. Sur les deux actions (langues vivantes, rentrée), précautions à prendre :

- Informer immédiatement de la situation le S.A. second degré avec mission pour ce dernier de transmettre au Secrétariat National.

● Ne pas s'engager dans un mouvement qui ne répondrait pas aux objectifs du S.G.E.N. et en particulier ne pas se laisser entraîner dans des actions noyant nos revendications précises dans un amalgame, générateur de confusion et d'inefficacité.

● Ne pas admettre que des éléments irresponsables cherchent à entraîner les élèves dans ce mouvement qui doit être une action des enseignants.

Enfin, cette action, si elle a lieu, doit rester sur le plan local. Ne pas se joindre à l'action nationale éventuellement

engagée par d'autres organisations sans avoir reçu du S.G.E.N. national garantie que ce mouvement est conforme à nos revendications et que le S.G.E.N. est partie prenante dans son organisation et la définition de ses objectifs.

L. CARTIER - Ch. MONTAGNIER.

HORAIRES DES CLASSES DE 4^e I ET II

CET arrêté confirme les dispositions prévues par la circulaire du 17-11-69, sauf en ce qui concerne les disciplines artistiques qui ne sont plus facultatives pour les élèves de classique.

Nota. — Entre parenthèses le premier chiffre indique les heures données à la classe complète, le second les heures données par groupes de 24 élèves au maximum consacrées à des travaux dirigés.

DISCIPLINES	HORAIRE OBLIGATOIRE
I - DISCIPLINES FONDAMENTALES	
- Français (a)	5 (4 + 1)
- Mathématiques (b)	4 (3 + 1)
- Langue vivante I	3
- Technologie (c)	2 (0 + 2)
II - DISCIPLINES D'EVEIL	
- Groupe histoire, géographie, instruction civique	3
- Sciences naturelles	1 (0 + 1)
- Dessin	1
- Education musicale	1
- Travaux manuels	1
III - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	5
Total tronc commun	26 (ou 25 h (a))
IV - OPTION : une discipline parmi les suivantes (d)	
- Latin	4 (3 + 1)
- Grec	3
- Langue vivante II	3 (2 + 1)
- Langue vivante I renforcée	2

(a) L'horaire de français est ramené à 4 heures sans dédoublement pour les élèves ayant choisi le latin ou le grec en option.

(b) L'horaire de mathématiques pourra être ramené à 4 heures sans dédoublement dans les établissements qui ne seraient pas en mesure d'assurer le dédoublement par des heures comprises dans le service des professeurs ou en heures supplémentaires.

(c) A titre transitoire, cet enseignement ne sera pas organisé dans les établissements qui ne seraient pas dotés à la rentrée scolaire 1970-1971 des moyens nécessaires, notamment du personnel qualifié.

(d) Les élèves pourront adjoindre à l'option qu'ils ont choisie un enseignement facultatif choisi parmi les autres disciplines proposées en option.

LE S.G.E.N.

ET LES LANGUES VIVANTES

● Rencontre avec les représentants de la Fédération des Associations de Parents d'élèves (Armand).

Une grande partie de la rencontre a été consacrée à la définition d'une action commune contre les applications restrictives de la circulaire Guichard (voir ci-contre).

● Participation du S.G.E.N. au meeting organisé par le Comité de coordination des Comités de grève pour les langues vivantes à Censier. Bresson (Supérieur membre de la Commission « Langues vivantes ») a pris la parole au nom du S.G.E.N.

● Réunion des professeurs de langues vivantes de l'Académie de Paris (tous degrés). Bresson. - L. Cartier.

Suite de la rubrique page 12

10 ANNÉES D'EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DES ANIMATEURS, FORMATEURS, ÉDUCATEURS

Le Centre de Perfectionnement des Responsables de Groupes

(CEPREG) vous propose

Pour un renouvellement pédagogique dans l'enseignement

23 au 27 mars 1970

6 au 10 juillet 1970

31 août au 4 septembre 1970

Dynamique de Groupe

1^{er} au 5 juin 1970

Expression Dynamique de la Personne

31 mars au 4 avril 1970

20 au 24 juillet 1970

Envoy de documentation sur demande : CEPREG, 40, rue La Bruyère, 75-PARIS 9^e - Tél. 285-08-50.

Comment reproduire aisément les résumés aide-mémoire, les sujets d'exercices, les corrigés de MATHÉMATIQUES MODERNES ?

De nouveaux procédés de duplication permettent de reproduire très facilement les symboles et schémas utilisés en Mathématiques Modernes. Les documents dactylographiés et complétés à la main, ou même entièrement manuscrits, sont transcrits fidèlement sans aucun risque de "manque". L'opération ne demande que quelques minutes (procédé électronique) ou même quelques secondes (procédé thermique).

Sur tous les problèmes que vous pose l'adaptation pédagogique aux Mathématiques Modernes, Gestetner a réuni pour vous une abondante documentation contenant de nombreux exemples pratiques.

Demandez-la à GESTETNER, service 182 - 71, rue Camille-Groult - 94 - VITRY. Tél. 482 ou 672.47.85

SECOND DEGRÉ

(Suite de la rubrique)

PRÉPARATION DU CONGRES DE TOURS

Bibliothécaires et documentalistes

(Compte rendu de la réunion de travail du 22-2-70)

Après dix années de démarches auprès du ministère, les bibliothécaires et documentalistes n'ont toujours pas de statut et leurs activités sont énumérées comme des activités de surveillance.

Cette réunion de travail a eu pour objectif d'élaborer une plate-forme revendicative au sujet du statut et des mesures transitoires demandées par les bibliothécaires et les documentalistes.

PROJET DE STATUT

On peut se mettre d'accord sur un statut commun avec option « Bibliothèques pédagogiques » ou « Documentation ».

A. — Recrutement et formation

Recrutement au niveau licence avec un « concours » dont les modalités sont à préciser, équivalent au CAPES, mais spécifique de la catégorie (non bivalent). La formation professionnelle doit être donnée par l'Education nationale.

B. — Obligations de service

Nos activités n'ont pas lieu uniquement dans le cadre de l'établissement (ex. : achats de livres, recherche documentaire, etc.). On peut demander un maximum de service limité à 30 heures par semaine.

Tâches du bibliothécaire pédagogique :

Salle de lecture (maximum 20 heures par semaine) ; conseils aux élèves ; travaux d'équipe ; préparation d'exposés ; prêt à domicile ; constitution et gestion de bibliothèque ; achat des livres.

Tâches du documentaliste :

Gestion de la documentation administrative ; recherche et classement des documents pédagogiques ; diffusion de l'information ; gestion du matériel audiovisuel et de la bibliothèque des professeurs ; classement de la documentation sur les professions, coordination des initiatives pédagogiques.

Les tâches de pure exécution doivent être assurées par un personnel spécialisé : secrétaires, agents de service.

Les bibliothécaires et les documentalistes sont responsables de leur activité devant le chef d'établissement ou son adjoint.

MESURES DE TRANSITION

Pour réparer l'injustice dont est victime le personnel en fonction, nous demandons immédiatement :

— pour les A.E. bibliothécaires et documentalistes, le traitement des A.E. chargés d'enseignement ;

— pour les non-titulaires : des possibilités d'intégration dans le corps des A.E. pour les licenciés quelle que soit leur licence, et dans le corps des chargés d'enseignement pour les autres ;

— pour tous, maintien dans le poste actuel du personnel en fonction ;

— à la parution du statut : intégration sur place du personnel actuellement en fonction, avec possibilité de bénéficier d'un complément de formation technique.

Pour soutenir cette plate-forme revendicative, les participants demandent la constitution d'une commission des bibliothécaires et documentalistes qui soit représentés dans les instances syndicales.

Mme ARNOUX - AYANIAN - TABATONI.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

LISTE DES CHAIRES D'ENSEIGNEMENT GENERAL DANS LES LYCEES AGRICOLES VACANTES A LA RENTRE SCOLAIRE 1970-71

Voir B.O. numéro 9 du 26-2-70 page 825.

Demande de détachement avant le 21 mars 70 pour les agrégés, bi-admissibles certifiés (maths, français, allemand, anglais, espagnol, histoire et géographie) :

— au Ministère de l'E.N. par voie hiérarchique ;

— au Ministère de l'Agriculture, service de l'enseignement, première sous-direction, troisième bureau, 78, rue de Varenne, PARIS (7^e).

La troisième circulaire « enseignement agricole » a été envoyée à tous les adhérents des lycées agricoles et collèges agricoles (dernières démarches du S.G.E.N., préparation du Congrès, action pour les auxiliaires et les A.E...).

Les adhérents qui ne l'auraient pas reçue peuvent la demander en écrivant à S.G.E.N., Enseignement agricole, 5, rue Mayran, Paris (9^e).

INFORMATION

M.A. CANDIDATS A UNE D.M. D.A.E. STAGIAIRE

(Voir S.U. n° 518 du 26-2-1970)

Date limite de dépôt des candidatures 5 mars dans les établissements d'exercice des M.A.

● Classement des candidats :

Deux tableaux de classement : I.P.E.S., autres candidats.

Les candidatures seront classées en trois groupes :

I : avis très favorable ;

II : avis favorable ;

III : non proposée.

Le classement à l'intérieur de chaque groupe se fera suivant l'ancienneté avec le barème suivant :

— par année de service temps complet dans l'enseignement long : 5 points ;

— par année de service d'autres enseignements, de surveillance et de service militaire : 2 points.

● Admissibilité au CAPES-CAPET ou agrégation : 5 points (cette bonification n'est accordée qu'une fois en cas de plusieurs admissibilités au même concours. Par contre une admissibilité au CAPES (ou CAPET) plus une admissibilité à l'agrégation : 10 points)

● Procédure de nomination

Les postes sont regroupés en :

— disciplines scientifiques,

— disciplines littéraires,

— disciplines lettres-langues,

— Sciences et techniques économiques,

— constructions mécaniques,

— documentation,

— bibliothèque,

— surveillance générale.

● Nomination

Une fois les mutations des A.E. titulaires effectuées, les Recteurs nomeront les A.E. stagiaires sur les postes vacants dans l'ordre des groupes et à l'intérieur des groupes dans l'ordre de classement, en fonction des vœux des candidats (une nomination parmi les anciens I.P.E.S. pour deux chez les autres candidats).

Des nominations pourront exceptionnellement être faites sur des postes de professeurs vacants en sciences et techniques économiques et en construction mécanique.

PERSONNEL DE DIRECTION ET D'EDUCATION

Le bulletin numéro 4 destiné spécialement aux adhérents de la section contenant le rapport d'activité de la section a été envoyé le 25 février. Si vous ne l'avez pas reçu, demandez-le au secrétariat de la section P.D.E., 5, rue Mayran, Paris (9^e) ou à votre secrétaire académique (pour les académies d'Aix et Clermont).

NON-ENSEIGNANTS

Réforme des catégories C et D

Report des nominations

Le décret 70-79 du 27 janvier 1970 précise en son article 13 que les fonctionnaires qui ont été promus ou recrutés antérieurement au 1^{er} janvier 1970 ont la faculté jusqu'au 1^{er} juillet 1970 de renoncer à la date d'effet de la nomination dont ils ont été l'objet pour y voir substituée la date du 1^{er} janvier 1970 si l'application de l'article 5 de la réforme (gain indiciaire d'un grade à un autre porté à 60 points bruts au lieu de 45) leur confère une amélioration de situation.

En clair qu'est-ce que cela veut dire

Précédemment un fonctionnaire qui changeait de grade à l'intérieur des catégories C et D ne pouvait bénéficier de plus de 45 points bruts de gain dans les échelles E et ES et 75 points en cas d'accès en échelle ME. Maintenant ce chiffre de 45 est porté à 60 à compter du 1^{er} janvier 1970. En conséquence un fonctionnaire qui a changé précédemment de grade et qui s'est vu opposer ce butoir des 45 points peut demander à ce que cette promotion soit reportée au 1.1.70 ce qui lui permet de gagner plus de 45 points

sans toutefois dépasser 60 points.

Exemples :

Un agent de bureau 4^e échelon indice brut 190 a été reçu au concours de commis et nommé dans ce nouveau grade à compter du 16 septembre 1969 en qualité de stagiaire. Le 4^e échelon des commis échelle ES 3 est à l'indice brut 240. En conséquence ce nouveau commis gagne 50 points ce qui n'est pas autorisé et de ce fait sera classé au 3^e échelon à l'indice 230 ce qui lui donne seulement un gain de 40 points et il perd donc un échelon. Si ce fonctionnaire n'avait été nommé commis que le 1-1-70 il aurait été nommé au 4^e échelon puisque là il n'aurait pas gagné 60 points mais seulement 50. Cet agent a donc intérêt à demander le report au 1^{er} janvier 1970 de sa nomination en commis car à partir de cette date il pourra être nommé au 4^e échelon.

Un agent spécialiste 6^e échelon indice brut 203 est nommé agent-chef au 16-9-69. Le 6^e échelon des agents-chefs est à l'indice brut 265. Pour ne pas dépasser 45 points cet agent sera nommé au 4^e échelon ES 3 indice 240. Il a donc avantage à demander le re-

port de sa date d'effet de nomination car le 1-1-70 il pourra gagner 60 points bruts, c'est-à-dire qu'il sera nommé à l'indice 255 brut soit le 5^e échelon des agents-chefs.

Les personnels qui demanderont à bénéficier de cette disposition verront leur ancienneté de service dans le grade ou emploi qu'ils occupent au 1^{er} janvier 1970 continué à être décomptée à partir de la date à laquelle ils y ont initialement accédé. Ces reclassements ne produiront effet pécuniaire qu'à compter du 1^{er} janvier 1970.

Les aides d'économat et l'accès au grade d'agent administratif

Malgré toutes nos interventions, il se confirme que les aides d'économat n'ont pas la possibilité d'accéder à ce nouveau grade qui est dénommé « agent administratif ».

A un parlementaire qui s'étonnait que ces aides d'économat ne puissent être nommés à ce grade, le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique répond :

« Seuls peuvent accéder au grade d'agent administratif les personnels régis par le décret 58-651 du 30 juillet 1958, c'est-à-dire les sténos et les commis. » (« Journal officiel », débats parlementaires du 7 février.)

Il est quand même curieux que ces aides d'économat qui exercent maintenant sur des postes budgétaires de commis ne puissent pas être nommés agents administratifs. La Fonction publique verrait-elle une différence entre le travail fourni d'une part par un aide d'économat et d'autre part par un commis ?

Une fois de plus, les aides d'économat sont désavantagés.

R. PANIER.

Concours de S.I.U.-S.A.U.

Dates probables des résultats de l'écrit :

— Concours interne aux environs du 18 mars.

— Concours externe aux environs du 10 avril.

Les candidats à ces concours sont priés de nous faire savoir à quel concours ils se sont présentés. Ils n'oublieront pas de nous adresser une enveloppe timbrée afin que nous leur fassions connaître le résultat.

Commis

Les résultats de l'examen spécial ne seront certainement pas connus avant le début avril.

Echelons	à compter du 1.1.70	à compter du 1.1.71	à compter du 1.1.72	à compter du 1.1.73	à compter du 1.1.74
1er éch.	115	115	115	115	115
2ème éch.	149	150	150	150	150
3ème éch.	151	152	153	154	155

II - AUXILIAIRES DE BUREAU

Echelons	à compter du 1.1.70	à compter du 1.1.71	à compter du 1.1.72	à compter du 1.1.73	à compter du 1.1.74
1er éch.	154	155	156	157	158
2ème éch.	158	159	161	163	165
3ème éch.	162	164	166	168	170

COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le "contrat des techniciens"

DE nombreuses considérations ont déjà été formulées sur les différents aspects de la formation professionnelle : nature, programmes, finalités, ainsi que sur son évolution, consécutive à celle des techniques. De même, la nécessité de plus en plus impérieuse d'une formation continue, dans laquelle s'insèrent les actions de promotion, d'adaptation et de recyclage, est particulièrement mise en relief. Les négociations entre confédérations ouvrières, d'une part, et le C.N.P.F. d'autre part, sont symptomatiques à cet égard.

Faut-il considérer que ces problèmes se posent au seul niveau de la formation des professionnels, qu'ils soient du secteur industriel ou du secteur tertiaire ? Si la réponse est affirmative, cela signifie que les personnels de l'enseignement technique échappent aux mêmes nécessités, et on voit mal comment ils pourront accomplir leur mission.

Répondre négativement, par contre, c'est poser un certain nombre d'exigences. C'est, évidemment, poser également le problème des moyens destinés à assurer leur réalisation.

Jusqu'ici, les personnels de C.E.T. n'ont dû qu'à eux seuls de pouvoir s'adapter, de pouvoir renouveler leur enseignement. Ce ne sont pas les quelques séminaires spécialisés ou les stages dits « de reconversion » des P.T.A. féminins, ni même ceux actuellement en cours pour les P.E.T.T. enseignement ménager qui peuvent répondre aux impératifs en la matière.

Le Congrès national de Mulhouse demandait, dans sa motion pédagogi-

que, que le ministère reconnaise le devoir qui lui incombe dans ce domaine et réclamait formellement l'institution d'une formation permanente (« S.U. » n° 460).

En ce qui concerne les techniciens, déjà, en 1967, à l'initiative de notre collègue Rossigneur, une proposition concrète avait été formulée, devant, d'une part, assurer la permanence de la qualification et, d'autre part, permettre la promotion interne des P.T.A. et P.E.T.T., la distinction entre ces deux catégories étant d'ailleurs de moins en moins évidente.

Une nouvelle popularisation de cette proposition a eu lieu à l'occasion du Congrès de Mulhouse. Ce travail d'information a été poursuivi, s'inscrivant dans celui du groupe de travail « Formation des maîtres ». Il est actuellement repris pour faciliter le développement de notre réflexion.

En effet, le « contrat » proposé permet de réaliser, dans un contexte réciproque d'indépendance, la relation indispensable entre l'Université et l'Industrie. A l'heure où il est évident que la formation professionnelle ne peut plus être dispensée dans le cadre étiqueté que nous lui connaissons, notre projet a une valeur particulière. Permettant aux techniciens de C.E.T. d'effectuer de véritables actions d'information, de mise à jour et d'adaptation, il répond aux nécessités supérieures décollant de l'évolution des techniques. Par son dispositif d'acquisition de « brevets de qualification », ce projet ouvre de larges possibilités d'accès à une qualification nouvelle, « universitaire-

ment » reconnue et attestée.

Ce dernier point mérite que l'on s'y attarde.

Alors que les modalités de recrutement et de formation des maîtres demeurent à la pointe de nos préoccupations, dans une perspective d'unification des situations indemnitàires et de service, il est nécessaire de considérer objectivement, compte tenu des oppositions traditionnelles que nous connaissons bien et du contexte statutaire, le risque important, sinon certain, de voir se créer un nouveau corps de professeurs de C.E.T., anobli, certes, à partir de nouvelles normes de recrutement, mais reléguant les personnels actuels dans un cadre en voie d'extinction.

Nous sommes évidemment hostiles à une telle ségrégation mais, indépendamment de cet aspect du problème, l'adaptation et la formation permanente de nos techniciens deviennent urgentes.

A côté de l'aspect technique et pédagogique de cette question se placent également les questions financières et matérielles de l'organisation et du déroulement des stages : périodes, remplacement des maîtres appelés en stage, indemnisations et conditions de séjour.

Si nous insistons sur ce dernier aspect qui peut paraître mineur et bassement matériel, c'est parce que nous savons que s'il est facile, relativement, d'obtenir un accord de principe, ce sont toujours les applications pratiques, conditionnées par leurs implications administratives et financières, qui déterminent la mise en œuvre effective — ou le refus — de toute nouvelle disposition.

NEGOCIATION

LES organisations syndicales ont enfin pu discuter, le 25 février des trois questions dont le règlement avait été demandé au ministère.

P.T.A. : Non

Nous avons dit « non » à la proposition d'un service de 30 heures dont 24 d'enseignement, disposition qui conduit en outre à attribuer les heures supplémentaires à partir de la 25^e mais calculées sur la base de 30 heures. Cette situation serait encore aggravée par l'application aux C.E.T. de l'obligation d'accepter 2 heures supplémentaires.

Ainsi, loin d'apporter des améliorations effectives, les mesures proposées par l'administration s'assortissent de dispositions aggravantes.

Nous demandons un service net de 24 heures, applicable dès la prochaine rentrée.

Chefs de travaux : contre-propositions

Le projet de statut adressé le 8 janvier au ministère par les syndicats n'a été communiqué aux représentants de l'admi-

nistration qu'au matin du 25 février ! Il n'est pris en considération que dans la mesure où il peut justifier les contre-propositions schématiques qui nous ont été présentées :

— Recrutement par liste d'aptitude parmi les P.E.T.T., chefs d'atelier et P.T.A.

— Création d'une fonction de sous-directeur de C.E.T. chargé des enseignements professionnels (suppression de la notion de grade).

— Bonification indiciaire ajoutée à la rémunération du grade d'origine qui est conservé. Cette bonification pourrait être

évaluée à la moitié de celle des chefs d'établissement et par catégorie de C.E.T. (4 catégories).

— Cadre actuel des chefs de travaux en voie d'extinction.

Auxiliarat : des possibilités

Sur la résorption de l'auxiliarat, il est envisagé d'augmenter le nombre de places au concours normal, ce qui nécessite l'augmentation du nombre de places en E.N.N.A.

Amélioration des concours spéciaux, étude des dossiers et notes pédagogiques des candidats, date d'effet financier de la nomination après succès au concours, date de publication de l'ouverture de la troisième et dernière session, allégement de service pour la préparation au concours : des dispositions favorables peuvent être envisagées sur tous ces points. A noter, une fois de plus, que la lettre adressée par les syndicats, le 20 janvier, au directeur de la pédagogie sur ces différentes questions était inconnue des responsables de cette direction présents aux négociations du 25 février...

Nos camarades apprécieront la désinvolture avec laquelle leurs revendications ont été considérées. Des propositions concrètes doivent nous être adressées, particulièrement au sujet des chefs de travaux et des M.A.

Pour l'ensemble, rendez-vous est pris pour le 6 mars, pour une nouvelle discussion.

Il faut noter qu'une délégation intersyndicale parisienne des chefs de travaux, à laquelle participaient nos camarades Ballé et Cuttat, est intervenue, le 24, auprès du ministère, afin que leur cas ne soit pas écarté de la discussion.

Les consignes que nous avons données pour une journée d'information et de sensibilisation fixée au 12 mars demeurent plus que jamais valables. Ainsi que nous l'indiquions la semaine dernière, ce projet pourra être modifié en fonction des exigences de la situation, et les précisions nécessaires seront données en temps utile.

Si nous considérons en outre qui ni pour les 21 heures des P.E.G.-P.E.T.T., ni pour le statut des surveillants généraux nous n'avons reçu d'assurances formelles, il est clair que toutes les catégories sont concernées dans l'action envisagée.

Syndicalisme Universitaire
Bulletin hebdomadaire du S.G.E.N.
Directeur : Paul MARTINET

Syndicat général
de l'Education Nationale (C.F.D.T.)

Secrétariat national :
5, rue Mayran - PARIS (9^e) - 526-72-31
526-53-79 - 878-91-03 - 526-63-09
Région parisienne :
26, rue Montholon - PARIS (9^e)
Bureau 723 - 824-84-62

PUBLICITE UNIPRO
103, rue Lefayette - PARIS (10^e)
878-81-10 et 526-75-31
S.A.I.E. MORIAMÉ 61 FG POISSONNIÈRE PARIS

ACTION PEDAGOGIQUE

DANS le temps même où sont mis en cause la finalité de l'enseignement, les charges de travail, le rôle de chaque spécialité au sein de chacune des catégories, le rôle social et éducatif de nos C.E.T., leurs programmes et leurs méthodes, la commission administrative de la section et le bureau national ont estimé nécessaire qu'un vaste effort d'étude et de réflexion soit effectué, parallèlement à celui, plus général, des groupes de travail par discipline fonctionnant au niveau de la commission d'action pédagogique du S.G.E.N.

A cet effet, des groupes de travail C.E.T. ont été mis en place et un animateur a été désigné pour chacun d'eux. Nous invitons tous les collègues intéressés à se mettre en rapport avec ces responsables coordinateurs pour leur faire toutes suggestions et toutes offres de coopération, même partielles. Des fiches techniques seront diffusées, en retour, à chaque participant, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des enquêtes à plus large diffusion pouvant avoir lieu simultanément.

Groupe « B.E.P. ». Animateur : André Rougemont, 4, rue Stéphane-Coignet, 69-LYON-8^e.

Une enquête relative au déroulement des épreuves, aux statistiques et aux débouchés offerts est en cours.

Groupe « Formation civique - Méthodes d'éducation active ». Animateur : Antonin Desnaute, 15, rue de la Pomme, 34-BEZIERS.

Une première fiche est en voie de diffusion.

Groupe « Socio-éducatif ». Animateur : André Meignat, Bloc J, n° 3, rue des Champs-de-la-Ville, 45-GIEN.

Ce groupe collationnera les informations sur l'animation et les besoins des foyers socio-éducatifs, les expériences en cours, etc.

Groupe « Enseignement commercial ». Animateur : Alain Delbarre, 611, bd des Belles-Portes, 14-HEROUVILLE-SAINT-CLAIR.

Première fiche établie sur une expérience en matière de renouvellement pédagogique de cet enseignement.

Groupe « Mathématiques modernes ». Animatrice : Mlle Lina, 24, rue Charles-Appell, 67-STRASBOURG.

Adaptation et application aux C.E.T. des mathématiques modernes. Information et recyclage des enseignants.

Groupe « Enfance inadaptée ». Animateur : Albert Leval, 10, rue Anatole-France, 69-VILLEURBANNE.

Première enquête prévue sur l'organisation et le fonctionnement des sections d'éducation spécialisée et E.N.P.

Groupes « Automatismes ». Animateur : Michel Binninger, 11, rue de l'Adriatique, 51-REIMS.

Incidences des techniques d'automatisation sur les programmes et les méthodes ainsi que sur les conditions de travail.

Groupe « Audio-visuel ». Animateur : Louis Barjon, Pavillon Aubrac, Cité Auvergne, 63-ISSEYRIE.

Utilisation des moyens modernes d'assistance pédagogique. Une première fiche d'information documentaire est immédiatement utilisable.

Groupe « Technologie ». Animateur : André Dailland, 3, villa Rameau, 94-LE PERREUX.

Définition, rôle et place de la technologie dans une perspective de professionnalisation de l'enseignement (éducation technologique).

Groupe « Familial et social ». Animatrice : Mme Grenet, 12, avenue Pasteur, 92-VANVES.

En particulier programmes, méthodes et débouchés des B.E.P. préparatoires aux carrières sanitaires et sociales ; liaison avec l'enseignement familial et social ; formation des personnels enseignant dans ces disciplines. (A suivre également dans la série des bulletins « Enseignement ménager »).

Groupe « Formation professionnel et problèmes féminins ». Animatrices : Mme Grenet (adresse ci-dessus) et Mlle Confais, Résidence Côte-Blanche, imm. 12 A, appart. 13, 76-LILLEBONNE.

Etude des problèmes particuliers (qualification et emploi, formation initiale et continue). Liaison* avec les secteurs fédéraux et confédéraux concernés.

Nous rappelons en outre que deux enquêtes spécialisées ont déjà été diffusées : l'une sur l'analyse de fabrication, concernant tous les techniciens (P.T.A., chefs de travaux et P.E.T.T. de dessin industriel) ; l'autre, sur les charges réelles de préparation des P.T.A. féminins.

Le travail issu de ces différents groupes doit normalement déboucher sur une reconsideration du service des enseignants et sur une définition des exigences en matière de formation continue et de recyclage. De même, les conditions de la première formation seront ainsi mises en relief et le lien effectué entre l'action pédagogique et l'action revendicative.

Pour le Congrès Confédéral 70

Evolution de la société française

X Politique de sous emploi

Renforcer la compétitivité des entreprises

L'un des objectifs majeurs du V^e Plan et l'objectif central du sixième c'est le renforcement de la compétitivité des entreprises. Il s'agit de favoriser le développement des investissements productifs par l'accroissement de l'épargne interne des entreprises : **politique favorisant l'autofinancement** (1). Une telle politique n'est pas particulière à notre pays, mais se retrouve dans les autres démocraties occidentales.

C'est d'abord par le biais d'une **politique fiscale** que l'on tente de faciliter la constitution de réserves d'autofinancement : procédures accélérées d'amortissement, exonération de taxes sur les achats d'équipement... « Mais cette politique fiscale se heurte à des limites assez étroites, dans le cadre de la C.E.E. ; les pays membres ont maintes fois affirmé leur volonté d'harmoniser leur politique fiscale ; on ne peut donc pas pousser trop loin la politique de diminution de la pression fiscale. » (2)

Il faut alors trouver d'autres moyens pour accroître le profit permettant l'autofinancement. Il ne saurait être question d'augmenter les prix de vente qui ne seraient plus compétitifs par rapport aux prix des concurrents ; on va donc s'efforcer de **réduire les coûts** et surtout l'un des éléments les plus importants de ces coûts : les salaires directs.

Il s'agit de **limiter les hausses de salaires** : mais comment y parvenir de la façon la plus sûre ? Les recommandations gouvernementales se révèlent généralement inefficaces ; les « politiques des revenus » ont révélé leurs limites tant en Hollande où la durée d'expérience a été plus longue qu'ailleurs où les expériences ont été brèves.

C'est ici qu'intervient un économiste britannique que l'on pourrait baptiser « l'antikeynes » : A.W. Phillips. Dans une étude parue en 1958, il s'est efforcé de comparer sur environ 100 ans d'histoire britannique, l'accroissement annuel des salaires et le taux de chômage. Son étude manifeste avec évidence que le taux d'accroissement annuel des salaires évolue en sens inverse du taux de chômage. Ainsi que le dit H. Puel « la leçon politique se tire sans effort : pour limiter la hausse des prix, il faut freiner la croissance du coût salarial ; or le frein le plus efficace est le maintien d'une

certaine dose de chômage. Dans l'intérêt général, l'Etat se doit de conserver une certaine réserve de chômeurs » (3).

Comme le chômage frappe très inégalement les différentes catégories de la population active, certaines couches sociales deviennent les victimes désignées de ce genre de politique : Noirs aux Etats-Unis, dont le taux de chômage était chez les jeunes de 30 %, alors qu'il est de 4 % environ pour l'ensemble de la population — jeunes en France (les moins de 25 ans représentaient en 1967 51,4 % de l'ensemble des chômeurs, d'une façon générale, la société actuelle tend à utiliser comme « masse de manœuvre de ses équilibres globaux » les non qualifiés et les non diplômés.

Politique de croissance par les « surplus exportables »

Parlant récemment devant un parterre de chefs d'entreprise et de personnalités du monde économique (4), Valéry Giscard d'Estaing déclarait : « La fixation d'un taux de croissance ne peut pas être un objectif isolé. Il doit être complété d'un certain nombre d'objectifs déduits. Il y a deux objectifs complémentaires. Le premier c'est le maintien de la valeur de la monnaie sur la période. Le second c'est le maintien d'une position excédentaire de notre balance des paiements extérieurs. »

On notera que l'objectif de plein emploi ne figure pas au nombre de ceux indiqués par le ministre des Finances, mais ce qui nous intéresse ici c'est le second objectif : excédent de la balance des paiements.

Tout un courant de la pensée libérale pense aujourd'hui que l'expansion des exportations par ses effets multiplicateurs est l'élément moteur de la croissance. Mais comment assurer cette expansion ou cette relance des exportations ? la réponse est simple : en déprimant la **demande interne** ; pour permettre aux entreprises d'exporter davantage il faut que les Français diminuent leur consommation. C'est ainsi, par exemple, que peuvent s'analyser les mesures prises en novembre 1968 à la suite du refus de la dévaluation. La majoration de la T.V.A. avait pour effet de renchérir le prix des produits vendus en France et, par là, de diminuer leur consommation — la diminution des subventions de l'Etat aux entreprises publiques devait entraîner des

hausses de prix dans ces secteurs et, par là, réduire le pouvoir d'achat des consommateurs — le renchérissement du crédit jouait lui aussi dans le sens d'une réduction de la consommation.

Cette politique, complètement opposée à celle préconisée par Keynes, postule le **sous-emploi** : « Pour que les effets multiplicateurs du commerce extérieur puissent jouer, il faut qu'il y ait sous-emploi sinon on aboutit à une hausse des prix. » (5) Mais en plus ce sous-emploi risque d'être aggravé par le fait que les chances de succès d'une telle politique sont fort minces.

La demande mondiale s'oriente de plus en plus, non pas vers les biens de consommation que les indigènes d'un pays ont laissé comme surplus, mais vers les biens d'équipement ; or la politique de dépression de la demande interne n'accroît pas leur disponibilité. (Ces biens d'équipement représentent 32 % des exportations des U.S.A. contre seulement 26 % de celles de la C.E.E. en 1967.) Toute politique de croissance des exportations implique aujourd'hui une adaptation de la structure de celles-ci, beaucoup plus qu'une simple utilisation des surplus.

En outre, si chacun des pays membres de la C.E.E. place ses espérances dans une telle politique, il ne fait quère de doute que le succès de la politique de l'un se fera au détriment du succès de la politique des autres.

Politique de dépression de la demande interne — taux d'intérêt plus élevé que jamais — suppression du déficit budgétaire et même de l'impasse (6) — toutes ces mesures vont dans le sens opposé à celui préconisé par Keynes pour la mise en œuvre d'une politique de plein emploi.

Michel BRANCHARD.

(1) Le jugement porté sur les possibilités d'autofinancement des entreprises françaises lors de l'élaboration du V^e Plan a été modifié en 1968 lors de l'établissement par l'INSEE de « nouvelles bases des comptes de la nation ».

(2) PARODI, article cité p. 16.

(3) « Du plein emploi » revue « Economie et Humanisme », sept.-oct. 1968 p. 5.

(4) Revue « Entreprise », 14 février 1970 p. 6.

(5) Parodi, art. cité p. 17.

(6) Il faut distinguer le « déficit », situation dans laquelle les dépenses à caractère définitif excèdent les recettes à caractère définitif, de « l'impasse » ou « découvert du Trésor », situation dans laquelle l'ensemble des recettes définitives plus les remboursements de prêts est insuffisant pour couvrir les dépenses définitives et les prêts consentis par le Trésor.